

» claré la chose impossible, ils s'en désisterent. Si
 » donc les Ministres de ce tems-là ont jugé à
 » propos de se conduire de cette maniere après
 » une guerre aussi honorable & aussi avantageuse,
 » peut-on se flater que l'Espagne accordera pre-
 » sentement des choses sur lesquelles on n'a pas in-
 » sisté alors. Tout ce que nous pouvons demander
 » avec justice, est, qu'on assure nos droits sur les-
 » quels nous sommes fondés par les Traités. Si
 » nous demandons du plus, l'Espagne sera en droit
 » de le refuser. Si elle le fait, voudrions-nous en-
 » tamer une guerre pour des prétentions auxquelles
 » nous n'avons point de droit par les Traités ;
 D'où l'Auteur conclut que l'Angleterre ne peut de-
 mander que ce qui lui appartient par les Traités ;
 que l'Espagne n'est pas obligée d'accorder rien de
 plus, & qu'un sage Ministre ne doit pas s'exposer
 à la honte d'un refus, en demandant ce qu'il n'a
 pas droit de demander.

Il finit en disant qu'il croit avoir suffisamment
 prouvé que les Ministres pour se conformer à l'avis
 du Parlement, ont dû prendre la voye d'une négocia-
 tion à l'amiable ; que par-là ils ont obtenu non-
 seulement un aveu du tort qui a été fait aux Mar-
 chands, mais aussi une réparation à cet égard ;
 qu'ils ont pareillement obtenu une promesse d'ôter
 tout sujet de plaintes pour l'avenir ; & qu'enfin ils
 ont posé le fondement d'un Traité qui assure cette
 promesse, par où on obtiendra sans guerre tout
 ce qu'on auroit pû exiger après une guerre &c.

Voilà toute la substance de l'Écrit intitulé la
Grande question, Guerre ou Paix avec l'Espagne ; Écrit
 dont l'Auteur fait ce qu'il peut, comme on l'a vû,
 pour justifier que la Grande Bretagne est peu en
 état de résister à l'Espagne, & dont cette Cou-
 ronne, aussi bien que la France, n'ont pas sujet
 d'être